

**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Sensibilisation aux trames Verte, Bleue et Noire :
élaboration et réalisation d'animations jeune public**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT



Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 16 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à bon de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Cette action de sensibilisation du jeune public aux différentes trames s'inscrit dans le cadre d'un outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : le contrat territorial Dore, ainsi que l'outil de la Région Auvergne Rhône Alpes : le contrat vert et bleu du bassin versant de la Dore. Ces deux outils sont portés par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

L'éducation à l'environnement constitue un levier permettant d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de l'environnement. De plus, l'implication de l'ensemble de la population du bassin versant constitue un élément indispensable pour l'atteinte des objectifs affichés dans ces contrats. Dans le cadre des moyens d'actions, il est indispensable de relayer et d'informer le plus largement possible sur les thématiques traitées qui sont méconnues et trop souvent abordées de manière trop technique.

C'est pourquoi il a été fait le choix de proposer aux établissements scolaires (et centres de loisirs) de participer à ce programme éducatif de sensibilisation intitulé « Les puzzles de la Nature ».

Thèmes abordés :

Le prestataire devra mobiliser des profils d'animateurs variés pour aborder les thèmes suivants :

- Biodiversité globale (ex. : répartition des êtres vivants et déplacements à travers les trames, espèces emblématiques du territoire, réservoirs de biodiversité, caractéristiques des entités composant la trame, enjeux liés aux migrations des espèces ...).
- Continuités écologiques (ex. : importance de la mosaïque des milieux, évolution des écosystèmes et effets positifs ou négatifs des activités humaines, fragmentation et dégradation des habitats, lecture de paysages sous l'angle écologique et/ou anthropique, métiers qui œuvrent pour l'amélioration de leur qualité, importance des transitions entre les écosystèmes et les zones habitées...).
- Eau et milieux aquatiques (ex. : notion de bassin versant, cycle naturel et anthropique de l'eau, intérêt de la restauration des cours d'eau, fonctionnement des milieux aquatiques, problématiques sur les ressources en eau à différentes échelles...).
- Trame nocturne (ex. : caractéristiques des espèces nocturnes et cycle de vie, impact de la pollution lumineuse sur les espèces, fragmentation des habitats naturels causée par la lumière artificielle...).

Des liens avec les ODD (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) seraient un plus apprécié.

Pour cela, le prestataire devra présenter dans son offre les compétences techniques et le savoir-faire de son équipe. Il est rappelé qu'il peut faire appel à des sous-traitants ou répondre au marché dans le cadre d'un groupement.

Selon les thèmes retenus dans chaque classe (ou groupe) par le syndicat mixte du Parc, le prestataire devra mobiliser l'animateur compétent pour intervenir et organiser la prestation attendue (voir ci-dessous).

Prestation attendue :

La prestation attendue doit s'adresser aux classes de cycles 1, 2 et 3 ainsi qu'aux collèges (cycle 4) et lycées (et éventuellement aux centres de loisirs) situés sur le territoire du bassin versant de la Dore (communes de : Aix-la-Fayette, Ambert, Arconsat, Arlanc, Aubusson-d'Auvergne, Augerolles, Auzelles, Baffie, Bertignat, Beurières, Bonneval, Bort-l'Étang, Brousse, Bulhon, Ceilloux, Celles-sur-Durolle, Cervières, Chabreloche, Chambon-sur-Dolore, Champétières, Charnat, Châteldon, Chaumont-le-Bourg, Cistrières, Courpière, Crevant-Laveine, Cunlhat, Domaize, Doranges, Dorat, Dore-l'Église, Escoutoux, Estandeuil, Fayet-le-Château, Félines, Fournols, Grandrif, Grandval, Job, Jullianges, La Chamba, La Chambonie, La Chapelle-Agnon, La Chapelle-Geneste, La Forie, La Monnerie-le-Montel, La Renaudie, Lachaux, Le Brugeron, Le Monestier, Les Salles, Limons, Malvières, Marat, Marsac-en-Livradois, Mayres, Medeyrolles, Néronde-sur-Dore, Neuville, Noalhat, Noirétable, Novacelles, Olliergues, Olmet, Orléat, Palladuc, Pasières, Peschadoires, Puy-Guillaume, Ris, Saint-Alyre-d'Arlanc, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Dier-d'Auvergne, Sainte-Agathe, Saint-Éloy-la-Glacière, Saint-Ferréol-des-Côtes, Saint-Flour, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Gervais-sous-Meymont, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Just, Saint-Martin-des-Olmes, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Saint-Rémy-sur-Durolle, Saint-Sauveur-la-Sagne, Saint-Vert, Saint-Victor-Montvianeix, Saint-Victor-sur-Arlanc, Sauviat, Sermentizon, Thiers, Thiolières, Tours-sur-Meymont, Trézioux, Valcivières, Vertolaye, Vinzelles, Viscomtat, Vollore-Montagne, Vollore-Ville).

Chaque prestation se décompose de la manière suivante :

- 1- Préparation et coordination pour organiser et construire l'animation avec l'enseignant (ou l'encadrant) et le syndicat mixte du Parc et proposer l'animation la plus adaptée (pertinence du thème abordé, outils pédagogiques mobilisés, sorties, etc.).
- 2- Organisation de 4 demi-journées d'animation en classe ou en extérieur avec les élèves (dont 1 consacrée à la valorisation).
- 3- Le prestataire sera amené à utiliser et/ou créer des outils pédagogiques adaptés au thème et à l'âge des élèves.
Certains outils peuvent être mis à disposition gratuitement par le syndicat mixte du Parc.
- 4- Un bilan du projet mené sera réalisé par le prestataire à l'issue des demi-journées d'intervention et comprendra a minima : l'intitulé des séances, la présentation des travaux réalisés avec les élèves et les temps forts du projet.

La commande sera réalisée de manière à effectuer un travail à la carte auprès de chaque groupe de jeunes, en accord avec ses encadrants et les techniciens du syndicat mixte en charge du dossier.

Modalités de commande d'une prestation :

Chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande spécifique adressé par le syndicat mixte du Parc au prestataire.

Ce bon de commande précisera le thème de l'animation à réaliser, le lieu d'intervention ainsi que le groupe concerné. Cette précision permettra au prestataire de mobiliser l'animateur compétent.

Calendrier de travail

L'accompagnement des classes se déroulera par année scolaire (en périodes de vacances scolaires pour les éventuels centres de loisirs).

Le prestataire s'engage à :

- Mobiliser les compétences nécessaires pour réaliser une prestation ;
- Favoriser la proximité géographique dans l'accompagnement des établissements (ou centres de loisirs) ;
- Caler les dates d'intervention directement avec les encadrants des groupes de jeunes engagés.

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compétences des animateurs selon les projets 30 %
- 2- Méthodes pédagogiques et délais d'intervention 30 %
- 3- Prix 40 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

4- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

5- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Prix unitaire pour une prestation :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

6- Délais de paiement et intérêts moratoires

Modalités de règlement :

Le paiement se fera dès lors que les prestations auront été réalisées et sur présentation de la facture correspondant au bon de commande.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

Acomptes :

Pas d'acompte

7- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 17 février 2021 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé ;
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande ;
- ✓ Une note technique présentant les moyens mis à disposition, les compétences des animateurs ainsi qu'une explication de sa méthode pédagogique,
- ✓ Un RIB ;
- ✓ Un devis où apparaîtra le détail du coût d'une prestation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez